

Demande de dispense

1. Donnée personnelle

Grade _____

Nom, prénom _____

Téléphone _____

2. Demande

du _____ au _____

3. Excuse

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Maladie | ☐ Accident | ☐ Professionnel |
| ☐ Service militaire, PC | ☐ Formation, cours | ☐ Musique, concert, répétition |
| ☐ Naissance | ☐ Sport, entraînement, match | ☐ Vacances |
| ☐ Décès dans la famille | ☐ Autres cas de force majeure | ☐ Garde d'enfant |

4. Raison

Date _____

Signature _____

5. Extrait du règlement

Art. 19 ¹ Les sapeurs-pompiers et les cadres sont soumis aux obligations prévues par les lois et règlements cantonaux.

² Les absences sont reconnues excusables dans les cas suivants :

- décès dans la famille,
- maladies ou accident attestés par un certificat médical,
- service militaire,
- autre cas de force majeure.

Art. 20 Les excuses sont remises par écrit au commandant ou à son remplaçant dans les 48 heures suivant l'exercice. Pour le cas d'absence prévisible, la demande doit être faite au moins 3 jours avant l'exercice.

6. Décision

Commandant, le _____

☐ accordé ☐ refusé